



Appel à propositions de recherche APR 2024 – 2026

Finances publiques locales en transitions ?

Créé en 2014, le Réseau Finances Locales regroupe des chercheurs et des représentants de collectivités afin de soutenir et de développer une activité pluridisciplinaire de production de connaissances dans le domaine des finances locales. Il s'est donné comme vocation d'encourager les initiatives partenariales de recherche-action et d'être un centre de ressources, en mutualisant des données, études, publications... que lui communiquent ses membres ou qu'il sollicite auprès de partenaires extérieurs.

Le Réseau accompagne les projets de recherche et leurs équipes, facilite les interactions entre les chercheurs et les collectivités, impliquées dans les travaux ou intéressées par les thématiques abordées. A travers ces programmes de recherche, le Réseau FiL vise à construire un accompagnement original afin de favoriser le dialogue au niveau local tout en produisant des enseignements transversaux au niveau national.

Le réseau FiL a d'ores et déjà soutenu trois programmes pluriannuels de recherche. Dans un contexte d'intenses mutations dans le domaine de la fiscalité et des finances locales, l'existence de réflexions approfondies, à caractère scientifique, paraît indispensable pour apporter des éclairages quantitatifs mais également qualitatifs sur les transformations en cours.

- Le premier programme de recherche (2018-2020) portait sur « L'investissement public local et son financement »
- Le second (2020-2022) avait trait à « L'évolution du modèle de financement de l'action publique locale ».
- Le programme en cours (2022-2024) est intitulé « Les nouveaux défis financiers pour les collectivités locales ».

L'APR 2024-2026 vise à solliciter des propositions de travaux de recherche, d'expertise ou d'étude autour des thématiques suivantes :

I/ Les transitions écologiques et leurs implications financières et budgétaires pour les collectivités

La nécessité de faire évoluer l'action publique, notamment locale, afin qu'elle intègre des objectifs de transition écologique fait désormais consensus. Les premiers chiffrages réalisés concernant les besoins en investissement et les moyens humains et matériels à mobiliser font apparaître un effort budgétaire très significatif. En revanche, leur financement est plus incertain. Les collectivités locales sont en première ligne pour relever le défi de ces transitions et les mettre en œuvre de façon opérationnelle



et territorialisée. Le volume financier à mobiliser est d'autant plus important que les investissements nouveaux viennent s'ajouter aux travaux récurrents.

Les collectivités locales disposent-elles, dans l'appréciation des implications financières et budgétaires, d'éclairages suffisants ? Leur panier de ressources, fiscales notamment, est-il adapté pour financer ces changements ? Les dispositifs de financement actuels sont-ils adaptés aux projets portés par les collectivités du bloc local ? La diversité des situations territoriales met-elle en avant des enjeux spécifiques ?

La nécessité d'agir en faveur du changement climatique conduit-elle les collectivités à établir une nouvelle hiérarchie d'intervention, et sur la base de quels critères ?

Certaines, faute de moyens, choisissent de différer, voire d'abandonner certaines actions. D'autres renoncent à certains investissements en raison de leur caractère non soutenable à terme. Dans ces deux types de cas, le coût ou les implications du renoncement ont-elles été évaluées, au niveau local ou national ?

2/ Evolution des relations financières entre l'Etat et les collectivités

Les ressources des collectivités locales ont connu au cours des dernières années de nombreux bouleversements. Leur caractère local, c'est-à-dire directement connecté avec leur modèle de développement urbain et économique, s'estompe en partie au profit d'une plus grande dépendance aux dotations de l'Etat et à la situation économique nationale. Plusieurs évolutions majeures se sont succédées, de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (2014-2017), à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (2017-2023), en passant par l'allègement des contributions locales acquittées par les activités économiques (taxes foncières pour les activités industrielles, suppression en cours de la CVAE).

Quels enseignements tirer de ces évolutions ? On peut faire l'hypothèse qu'elles produisent des effets cumulatifs auxquelles les collectivités ont dû s'adapter, amorçant ainsi de véritables transitions. Quelles sont ces adaptations ? Un nouveau modèle de financement de l'action publique locale émerge-t-il ? Quelles en sont les déclinaisons territoriales ? Plus globalement, un nouveau mode de relations financières entre l'Etat et les collectivités se dessine-t-il ? Quelle place ces relations, instituées ou à venir, laissent-elles à la diversité territoriale ?

3/ Les défis assurantiels auxquels sont confrontées les collectivités locales : quelle nouvelle donne et quelles modalités d'adaptation ?

L'actualité récente témoigne de la forte exposition des collectivités et de leur patrimoine à de nouveaux risques : accélération du changement climatique, violences urbaines, développement de cyber-attaques, etc.

Des effets directs ont été observés sur les contrats d'assurance des collectivités : envolée des cotisations, résiliations unilatérales et appels d'offres sans candidat...

Quel panorama peut-on actuellement dresser des dispositifs assurantiels que prennent les collectivités pour se prémunir de ces défis ? ...

L'APR est volontairement large de façon à recueillir des propositions diversifiées, ouvrant à des travaux dans des champs disciplinaires variés. Il est principalement centré sur les collectivités du bloc local, communes et intercommunalités.

Calendrier, modalités de réponses à l'appel à projet

- Lancement de l'appel à propositions de recherche : mi-septembre 2024
- Date limite de remise des propositions de recherche : **31 octobre 2024 à 20h** (heure Paris)
- Annonce des projets retenus : **18 novembre 2024**

Les (équipes de) chercheurs ont jusqu'au **31 octobre 2024** pour soumettre une proposition de recherche ou manifester leur intérêt pour un axe de recherche et un questionnaire lié.

La proposition soumise peut concerner un ou plusieurs des axes de la consultation. Elle traite des questions énoncées ainsi que celles, complémentaires, qui semblent pertinentes, en particulier en raison de leur portée innovante. Les travaux proposés (enquête de terrain, exploitation de bases de données...) s'échelonnent sur une durée maximale de 18 mois, avec une restitution intermédiaire.

Parallèlement à cet appel à propositions de recherche APR, un appel à manifestation d'intérêt AMI est lancé en direction des collectivités et des institutions intéressées, les invitant à proposer des données, des terrains d'études et objets d'enquête complémentaires aux axes de l'APR4.

S'appuyant sur les propositions réceptionnées, sous réserve qu'elles répondent aux axes de recherche ciblés, le Réseau Finances Locales FiL organisera des journées de rencontre entre les porteurs des projets sélectionnés, des représentants de collectivités intéressés par la thématique de recherche, des membres du Comité du FiL, voire des représentants des institutions partenaires du réseau.

Le réseau FiL s'engage à :

- contribuer à mobiliser des collectivités locales pour faciliter des partenariats de recherche-action ;
- valoriser les travaux produits sous formes de rencontres, restitutions et synthèses écrites. En particulier, les résultats intermédiaires/finaux des travaux donneront lieu à des présentations lors des rencontres annuelles du FiL ;
- garantir l'objectif scientifique et pratique des différents travaux.

Le FiL accorde habituellement un soutien financier à hauteur de 30 000 à 60 000 € aux projets de recherche qu'il accompagne. Les membres du réseau peuvent contribuer à la recherche de financements en vue du montage des partenariats, pour des initiatives de recherche à budget plus élevé.

Un Comité de pilotage (constitué de membres du FiL) accompagnera les équipes des projets retenus, assurera le suivi régulier des travaux de chaque équipe, au fur et à mesure de l'avancement de chacun des projets.

Le dossier à fournir contient :

I. Un récapitulatif de la proposition (1 page) comportant :

- Titre de la proposition
- Nom et fonctions du responsable de l'équipe scientifique (statut, organisme...)



- Composition de l'équipe scientifique (chercheurs, laboratoires ou organismes, adresse, téléphone, email)
- Budget prévisionnel total HT et TTC (incluant les frais de déplacement)
- Durée de la recherche (entre 12 et 18 mois maximum)
- Résumé de la proposition : préciser la problématique les objectifs, les méthodes et les résultats attendus, les axes de recherche de l'APR concernés.

2. Un descriptif de la proposition (4 pages maximum) contenant :

- Question(s) de recherche traitée(s), hypothèse(s) et résultats attendus
- Justification du projet au regard de la consultation
- Méthodologie et principales étapes de la recherche (calendrier prévisionnel)
- Références bibliographiques essentielles sur la problématique abordée.

Date limite de réponse et envoi des dossiers : 31 octobre 2024 à 20h (heure Paris)

Les informations mentionnées ci-dessus sont à adresser aux adresses suivantes :
c.delpech@intercommunalites.fr / navarre@u-pec.fr

Contacts :

Pour toutes informations complémentaires, peuvent être contactées :

- Claire Delpech, Responsable de pôle Finances / fiscalité, Intercommunalités de France
c.delpech@intercommunalites.fr
- Françoise Navarre, chercheure, Lab'Urba
navarre@u-pec.fr